



Assurance hospitalière proposée par téléphone

Par **naahmi**, le **02/04/2010** à **10:36**

Bonjour, rnAlors voilà mon soucis. rnIl y a quelques temps, j'ai été contacté par un homme me proposant une assurance hospitalière. Je lui ais tout de suite montré mon désintéressement, mais comme il n'arrêtais pas d'insister, je lui ais dis de m'envoyer un dossier et que j'y réfléchirais. Je n'ai donc pas formellement donné mon accord! rnToutefois, je me suis aperçue aujourd'hui qu'un prélèvement de 39€ environ était fait depuis le mois de novembre (oui j'ai un peu honte, je ne l'ai pas remarqué avant). rnJe voulais donc savoir si il était possible que je me fasse rembourser et comment faire une lettre de résiliation alors même qu'aucun contrat n'a été formé?! rnEst-ce que je dois m'adresser à la banque? j'ai vu sur un site qu'apparemment elle n'avait pas le droit d'autoriser un prélèvement sans mon autorisation, est-ce vrai? rn rnMerci d'avance, rnBonne journée.